



# RALLYE DU SEL

2<sup>ème</sup> National et VHC

PEA

18,19 et 20 Août 2017

**REGLEMENT PARTICULIER**

**VHC PEA**

*Ce règlement particulier complète les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et la coupe de France 2017 des rallyes VHC.*

L'Association Sportive Automobile du JURA en qualité d'organisateur administratif avec la participation de l'Ecurie du Sel, organise les 18, 19 & 20 août 2017, le 5<sup>ème</sup> RALLYE DU SEL en qualité d'organisateur technique

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 547 en date du 06 juin 2017

**PROGRAMME – HORAIRES**

Vérification des documents le samedi 19/08/2017 de 17h00 à 09h30 et des voitures de 07h30 à 10h00 au garage LF Automobiles RENAULT, 1, route de Blégnay à SALINS les BAINS.

Idem rallye moderne

### 1.2P **Eligibilité**

2<sup>ème</sup> Rallye du SEL VHC, compte pour :

- la Coupe de France VHC 2017
- Le Challenge Bourgogne - Franche-Comté 2017 et le trophée des coéquipiers et des commissaires
- Le Challenge de l'ASA Jura

### 1.3P **Vérifications**

Les équipages consulteront le site de l'ASA JURA <http://www.asajura.fr> (rubrique Forum/rallye du Sel) afin de prendre connaissance de leur confirmation d'engagement et de l'heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le 18/08/2016 au Garage LF Automobiles RENAULT, 1, route de Blégnay, à SALINS les BAINS (**pas de confirmation d'engagement écrite**).

Le parking remorques se situe sur le parking "Sports RAHON" route de Marnoz à SALINS les BAINS – Les concurrents déchargeront leurs voitures sur ce parking **obligatoirement**.

Les vérifications finales seront effectuées au garage LF Automobiles RENAULT à SALINS au taux horaire de la main d'œuvre de 60 € TTC.

**Aucun passeport technique ne sera établi pendant les vérifications**

### Article 2P **ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

### Article 3P **CONCURRENTS et PILOTES**

#### 3.1P **Demande d'Engagement – Inscriptions**

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au 2<sup>ème</sup> Rallye du SEL VHC doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **à partir du 03/07/17 et avant le 07/08/17** à l'adresse suivante :

**ECURIE DU SEL – 3 chemin des maisonnettes – 39150 St LAURENT EN GRANDVAUX**

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximums.

- Les droits d'engagement sont fixés :
  - avec la publicité facultative des organisateurs : **430 €** (400 € pour les équipages complets de **L'ASA JURA ou écurie du sel**, 415 € si que un équipier de **L'ASA JURA ou écurie du sel** ).
  - sans la publicité facultative des organisateurs : 860 €
- La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est **complète, lisible et accompagnée du montant des droits d'engagement**. Seul les engagements reçus par courrier à l'adresse indiquée art.3.1.5 seront pris en compte. Les engagements reçus par fax ne seront pas pris en compte.
- Une retenue de 20% du montant des droits d'engagements sera effectuée dans le cas d'un forfait après le 01/08/16. Une retenue de 40% des droits d'engagements sera effectuée dans le cas d'un forfait déclaré à partir du 08/08/16 jusqu'à la date du rallye. **Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de L'ECURIE DU SEL : [ecuriedusel@hotmail.com](mailto:ecuriedusel@hotmail.com)**

#### 3.3P **Ordre de départ**

**3.3.1P** Pour la 1<sup>ère</sup> étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Le rallye VHC partant devant le rallye moderne.

#### **Article 4P      VOITURES et EQUIPEMENTS**

##### **4.2.1P    Voitures autorisées**

Conforme au règlement standard FFSA .

##### **4.3P      Assistance**

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc défini dans le carnet d'itinéraire (à SALINS)

##### **4.3.2.3P Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **4.4P      Identification des véhicules et mise en place des numéros d'inscription**

Idem rallye moderne

#### **Article 5P      PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

#### **Article 6P      Sites et infrastructures**

##### **6.1P      Description**

\_Idem rallye moderne

#### **Article 7P      DEROULEMENT du RALLYE**

7.2P      Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11P    Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange

#### **Article 8P      RECLAMATIONS et APPELS**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **Article 9P      CLASSEMENT**

Conforme aux règles spécifiques VHC 2017.

#### **Article 10P     PRIX et COUPES**

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 20 Août 2017 une heure après l'entrée du dernier équipage au parc, place des Salines à SALINS les BAINS.

L'organisateur